



DESCRIPTION DU POSTE

SURVEILLANCE ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Poste de travail à l'heure : Par journée scolaire uniquement :

- 2 heures : 11 h 30 - 13 h 30 → soit 8 heures / semaine
ET / OU
- 1 heure : 15 h 45 – 16 h 45 → soit 4 heures / semaines

MISSIONS

Accueillir les enfants durant la pause méridienne et les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P). Leur assurer un temps hors scolaire convivial et de détente.

Ponctuellement, prise en charge des enfants la journée (8h30 – 16h30) dans le cadre du Service Minimum d'Accueil (SMA) en cas de grève Education Nationale.

FONCTIONS

- Assurer la sécurité des enfants confiés en école maternelle et/ou élémentaire publique
- Pointer le listing de présence chaque jour
- Savoir prendre toutes les initiatives adaptées en cas d'incident (verre d'eau renversé) ou d'accident (enfant blessé)
- Transmettre toutes les difficultés rencontrées (en temps réel)
 - Au responsable du temps de l'interclasse dans l'école même.
 - Auprès de la hiérarchie : le responsable d'encadrement de la Direction des Écoles et des Familles.
- Encadrer, Animer un groupe d'enfants
 - Respecter le besoin, le rythme de l'enfant durant le temps du repas.
 - Respecter les règles d'hygiène.
 - Proposer des activités en accord avec le responsable et l'équipe de surveillance animation

APTITUDES RELATIONNELLES

- Savoir s'intégrer dans une équipe.
- Collaborer avec l'ensemble des personnels : d'animation, d'enseignement, d'entretien et de cuisine, sous l'autorité de la Direction des Écoles et des Familles.
- Savoir respecter les enfants.
- Savoir se faire respecter en tant qu'adulte auprès des enfants, dans le calme et la maîtrise de soi.
- Savoir s'exprimer sans crier et dans un vocabulaire adapté.